

Date de révision 26/01/2026

Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Numéro du fiche de données de sécurité 05916

Nom du produit GRF150 GRANGERS PERFORMANCE REPEL PLUS

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent hydrofuge

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Grangers International Ltd
Enterprise Way
Duckmanton
Derbyshire
S44 5FD
United Kingdom

EU Authorised Representative:
Authorised Rep Compliance Ltd
Ground Floor, 71 Lower Baggot Street
Dublin
DO2 P593
Ireland
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail technical@grangers.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1773 521521 (MON-FRI 08.00-17.00 UK TIME)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage**Mentions de danger****Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers**Autres dangers** Aucune information disponible.**Propriétés PBT ou vPvB** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	2.5 - <5%	Aucune donnée disponible	(603-053-00-3) 203-489-0	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	0.5 - <1%	Aucune donnée disponible	(603-096-00-8) 203-961-6	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
propane-1,2-diol 57-55-6	0.025 - <0.25%	01-2119456809-23-0000	200-338-0	Aucune donnée disponible	-	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	3700	12300	0.0776	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	5660	2700	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
112-34-5			disponible	disponible	disponible
propane-1,2-diol 57-55-6	20000	20800	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
-----------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne			
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;			
Nom chimique	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	TWA-TMW: 10 ppm; TWA-TMW: 49 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 10 ppm (); STEL-KZGW: 49 mg/m ³ (); Ceiling: 10 ppm; Ceiling: 49 mg/m ³ ;	STEL: 25 ppm; STEL: 123 mg/m ³ ;	-	TWA-GVI: 25 ppm; TWA-GVI: 123 mg/m ³ ; STEL-KGVI: 25 ppm; STEL-KGVI: 123 mg/m ³ ; Sk
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA-TMW: 10 ppm; TWA-TMW: 67.5 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 15 ppm (4 X 15 min); STEL-KZGW: 101.2 mg/m ³ (4 X 15 min);	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA-GVI: 10 ppm; TWA-GVI: 67.5 mg/m ³ ; STEL-KGVI: 15 ppm; STEL-KGVI: 101.2 mg/m ³ ;
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	-	TWA-GVI: 150 ppm; TWA-GVI: 474 mg/m ³ ; total vapor and particles TWA-GVI: 10 mg/m ³ ; particles
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	-	-	Ceiling: 25 ppm; Ceiling: 125 mg/m ³ ;	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 100 mg/m ³ ; Ceiling: 100 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; TWA: 68 mg/m ³ ; STEL: 101 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ;
Nom chimique	Finlande	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	TWA: 25 ppm; TWA: 120 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm; STEL: 200 mg/m ³ ;	STEL-VLCT: 25 ppm; STEL-VLCT: 125 mg/m ³ ;	-	TWA-MAK: 10 ppm; I(2); TWA-MAK: 49 mg/m ³ ; I(2);
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 68 mg/m ³ ;	TWA-VME (indicatif): 10 ppm; TWA-VME (indicatif): 67.5 mg/m ³ ; STEL-VLCT (indicatif): 15 ppm; STEL-VLCT (indicatif): 101.2 mg/m ³ ;	TWA-AGW; 10 ppm (1.5(I)); TWA-AGW; 67 mg/m ³ (1.5(I));	TWA-MAK: 67 mg/m ³ ; II(1.5); TWA-MAK: 10 ppm; II(1.5);
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Italie MDLPS	Italie AIDII

2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	TWA: 25 ppm; TWA: 125 mg/m ³ ; STEL: 25 ppm; STEL: 125 mg/m ³ ;	-	-	TWA: 25 ppm; vapor STEL (REL): 50 ppm; vapor STEL (REL): 10 mg/m ³ ; inhalable fraction and aerosol
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA-AK: 10 ppm; TWA-AK: 67.5 mg/m ³ ; STEL-CK: 15 ppm; STEL-CK: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; inhalable fraction and aerosol and vapor TWA: 66 mg/m ³ ; inhalable fraction and aerosol and vapor
Nom chimique	Irlande	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	STEL: 25 ppm; STEL: 125 mg/m ³ ;	-	Ceiling (NRD): 25 ppm; Ceiling (NRD): 120 mg/m ³ ;	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 67.5 mg/m ³ ; TWA-IPRD: 10 ppm; STEL-TPRD: 101.2 mg/m ³ ; STEL-TPRD: 15 ppm;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ; pSk
propane-1,2-diol 57-55-6	TWA: 10 mg/m ³ ; particulate TWA: 150 ppm; total vapour and particulates TWA: 470 mg/m ³ ; total vapour and particulates STEL: 1410 mg/m ³ (calculated); part iculates STEL: 30 mg/m ³ (calculated); STEL: 450 ppm (calculated); total vapor and particulates	TWA: 7 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 7 mg/m ³ ;	-
Nom chimique	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	-	-	Ceiling: 20 ppm; Ceiling: 100 mg/m ³ ;	TWA-NDS: 50 mg/m ³ ; vapor and inhalable fraction STEL-NDSCh: 100 mg/m ³ ; vapor and inhalable fraction
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 7.4 ppm; TWA: 50 mg/m ³ ; STEL: 14.8 ppm; STEL: 100 mg/m ³ ; Sk	TWA: 10 ppm; TWA: 68 mg/m ³ ; STEL: 20 ppm (value calculated); STEL: 102 mg/m ³ (value calculated);	TWA-NDS: 67 mg/m ³ ; STEL-NDSCh: 100 mg/m ³ ;
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	TWA: 25 ppm; TWA: 79 mg/m ³ ; STEL: 37.5 ppm (value calculated); STEL: 118.5 mg/m ³ (value calculated);	TWA-NDS: 100 mg/m ³ ; vapor and inhalable fraction
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	Ceiling (VLE-CM): 25 ppm;	-	-	-

2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA (VLE-MP): 10 ppm; TWA (VLE-MP): 67.5 mg/m ³ ; STEL (VLE-CD): 101.2 mg/m ³ ; STEL (VLE-CD): 15 ppm;	TWA: 67.5 mg/m ³ ; TWA: 10 ppm; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; Ceiling: 101.2 mg/m ³ ;	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	STEL (VLA-EC): 25 ppm; STEL (VLA-EC): 123 mg/m ³ ;	STEL (Bindande KGV): 25 ppm; STEL (Bindande KGV): 120 mg/m ³ ;	TWA-MAK: 10 ppm; aerosol, vapour TWA-MAK: 49 mg/m ³ ; aerosol, vapour STEL-KZGW: 20 ppm; aerosol, vapour STEL-KZGW: 98 mg/m ³ ; aerosol, vapour	TWA: 25 ppm; TWA: 123 mg/m ³ ; STEL: 25 ppm; STEL: 123 mg/m ³ ;
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA-(VLA-ED): 10 ppm; TWA-(VLA-ED): 67.5 mg/m ³ ; STEL (VLA-EC): 15 ppm; STEL (VLA-EC): 101.2 mg/m ³ ;	TLV-NGV: 10 ppm; TLV-NGV: 68 mg/m ³ ; STEL (Bindande KGV): 15 ppm; STEL (Bindande KGV): 101 mg/m ³ ;	TWA-MAK: 10 ppm; aerosol, vapour TWA-MAK: 67 mg/m ³ ; aerosol, vapour STEL-KZGW: 15 ppm; aerosol, vapour STEL-KZGW: 101 mg/m ³ ; aerosol, vapour	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m ³ ;
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	-	TWA: 150 ppm; total vapour and particulate TWA: 474 mg/m ³ ; total vapour and particulate TWA: 10 mg/m ³ ; particulate STEL: 450 ppm; total vapour and particulate STEL: 1422 mg/m ³ ; total vapour and particulate STEL: 30 mg/m ³ ; particulate

Remarque Voir la section 16 pour les termes et abréviations

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit, tel qu'il est fourni, contient des matériaux qui n'ont pas de limites d'exposition biologique à signaler ou qui ne sont pas soumis aux exigences de déclaration de la juridiction locale.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	-	63 mg/kg bw/day [4] [6]	44.43 mg/m ³ [4] [6] 49 mg/m ³ [5] [6] 98 mg/m ³ [5] [7]
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	-	-	67.5 mg/m ³ [5] [6] 101.2 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[1]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	2.25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	7.83 mg/m ³ [4] [6] 25 mg/m ³ [5] [6] 49 mg/m ³ [5] [7]
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	6.25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	0.429 mg/L	4.29 mg/L	0.0429 mg/L	-	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	56 mg/kg food 1.1 mg/L	11 mg/L	56 mg/kg food 0.11 mg/L	-	-
propane-1,2-diol 57-55-6	260 mg/L	183 mg/L	26 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	1.59 mg/kg sediment dw	0.159 mg/kg sediment dw	20 mg/L	0.066 mg/kg soil dw	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	4.4 mg/kg sediment dw	0.44 mg/kg sediment dw	-	0.32 mg/kg soil dw	-
propane-1,2-diol 57-55-6	572 mg/kg sediment dw	57.2 mg/kg sediment dw	20000 mg/L	50 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Il est nécessaire de choisir et de porter une protection oculaire/faciale appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

Protection des mains

Il est nécessaire de choisir et de porter une protection des mains appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les

exigences de sécurité de la juridiction locale.

Protection de la peau et du corps	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Dangers thermiques	Aucune information disponible.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	blanche	
Odeur	Léger/légère, Caractéristique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité		Aucun(e) connu(e)
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	N/A	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	pH (concentrated solution): 5-6
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique et/ou densité	~ 1.00 @ 21°C	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes**

Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	65,769.40 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	218,638.80 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/L
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	1.38 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-methylpentane-2,4-diol	= 3700 mg/kg (Rat)	= 12300 mg/kg (Rabbit)	> 310 mg/m ³ (Rat) 1 h
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	-
propane-1,2-diol	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion/irritation cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Perturbateur endocrinien pour la santé humaine D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Informations sur les composants

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/végétaux aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
2-methylpentane-2,4-diol	LC50: 10500 - 11000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =10000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =8690mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =10700mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50: 2700 - 3700mg/L (48h, Daphnia magna)	-	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	LC50: =1300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	EC50: >100mg/L (48h, Daphnia magna)	EC50: >100mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	-
propane-1,2-diol	LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)	EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	-

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
2-methylpentane-2,4-diol	0.14	-	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	1	-	-

propane-1,2-diol	-1.07	1	-
------------------	-------	---	---

12.4. Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-methylpentane-2,4-diol	Pas de PBT/vPvB
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Pas de PBT/vPvB
propane-1,2-diol	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Aucune information disponible
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information disponible
14.5 Danger pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	RG 84
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	RG 84
propane-1,2-diol 57-55-6	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)
non applicable.

TRGS 905 non applicable

Suisse

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 Groupe I

Stockage de matières dangereuses

SC 10/12

WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20

Classe B

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs SR 814.012

non applicable

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Utilisation restreinte. Voir élément : 3.

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-methylpentane-2,4-diol 107-41-5	75	-
2-(2-butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	55 75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable.

Commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs (2019/1148)

non applicable.

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

TCSI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
P102 - Tenir hors de portée des enfants

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Aucune information disponible

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
AIDII	Association italienne des hygiénistes industriels
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais et de matériaux
bar	Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail
BAT	Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008
CMR	Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DFG	Fondation allemande pour la recherche
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
Numéro EC	Numéro CE
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)
EWC	Codes européens des déchets
GHS	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien

IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
MAK	Concentration maximale au poste de travail
MAL	Mesure des besoins techniques en air hygiénique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
MDLPS	Ministère du travail et de la politique sociale
n.s.a.	Non spécifié(e.s) ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
PMT	Persistant, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe)
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SAR	Relation structure-activité
FDS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite de surface
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée en temps
UN	Les Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile
As	Substance allergène
C	Cancérogène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisant
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisant

poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation « Peau »
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour les registres des substances toxiques et des maladies des États-Unis (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic

Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies (World Health Organization, WHO)

Préparée par Technical Department

Date de révision 26/01/2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité